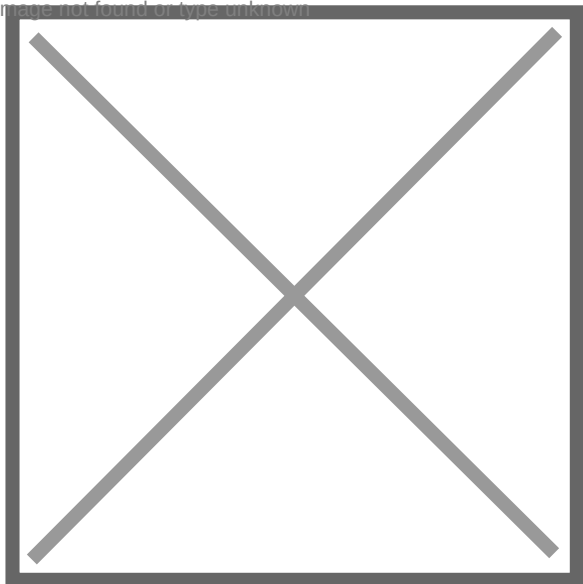


Image not found or type unknown



Rupture contrat entretien chaudiere cause déménagement

Par **valbella**, le **01/12/2008** à **09:54**

bonjour, rnAyant déménagé, et changé de departement, je viens d'envoyer une lettre de resiliation à l'entreprise qui assurait l'entretien de la chaudiere de mon ancien appartement, il est vrai que sur le contrat il est stipulé que la resiliation devait se faire deux mois avant l'echéance, et que dans mon cas, je ne l'ai envoyé qu'un mois avant. L'entreprise m'a donc repondu, que n'ayant pas respectée le delai, je dois payer pour l'année avenir. Peuvent ils me réclamer cette somme, meme si je ne n'habite plus dans ce logement ? que ce logement n'est pas à moi ?
rnmerci pour vos reponses.